

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Regan:** Cette année, il risque de perdre son poste. Je suis de ceux qui considèrent qu'il ne le devrait pas. J'ai beaucoup de respect . . .

**Des voix:** Nous voulons Joe.

**M. Regan:** Je suis sérieux. J'ai beaucoup de respect pour le très honorable représentant, mais le caucus laisse filtrer davantage de rumeurs qu'une passoire ne le ferait. Tous les députés et la plupart des Canadiens savent qu'il est menacé de perdre son poste. Il commet donc l'erreur humaine, mais très regrettable, de se laisser enfermer dans une position réactionnaire qui nuit au parlementarisme, qui fait obstacle au déroulement des négociations collectives et qui aura inévitablement pour effet de prolonger la grève, parce que les parties vont continuer à s'attendre qu'un règlement imposé par voie législative va trancher la question et les forcer à retourner au travail, alors que cela n'arrivera pas.

**M. Malone:** L'auteur de vos discours boit trop.

**M. Regan:** Mon ami, aucun rédacteur de discours au monde n'écrit d'une si belle main.

**Des voix:** Bravo!

**M. Regan:** Le chef de l'opposition fait obstacle au règlement de la grève. Cela prive tous les Canadiens du service postal et touche directement les conditions de travail et le traitement d'un grand nombre de travailleurs partout au Canada. Ce n'est pas le rôle du Parlement de s'ingérer dans le règlement de cette grève. Le chauffeur de taxi qui m'a conduit ici ce matin m'a dit exactement la même chose. Il a dit: «Pourquoi M. Clark se mêle-t-il de cette question? Pourquoi ne laisse-t-il pas les partis négocier en paix?»

**M. Beatty:** C'était Peter Stollery, n'est-ce pas?

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Qu'avez-vous contre les chauffeurs de taxi?

**M. Regan:** Nos vis-à-vis s'en prennent aux chauffeurs de taxi, ou peut-être plutôt aux sénateurs. C'est l'un ou l'autre.

**M. Huntington:** Conduisait-il une Austin?

**M. Regan:** Je comprends que l'on cherche à me détourner de mon sujet, car mes propos font mal. Mais j'affirme avec beaucoup de sérieux que le chef de l'opposition cherche essentiellement à satisfaire ses députés d'arrière-ban au lieu d'obéir au bon sens, et il fait du tort à l'ensemble des Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Regan:** Lorsqu'il propose d'intervenir en votant une loi pour mettre fin à la grève, il met peut-être un obstacle à la conclusion d'un accord négocié.

Qu'est-il arrivé chaque fois que nous avons voté une loi, et il fallait le faire pour mettre fin à une grève? Il en est résulté beaucoup d'amertume et les relations de travail n'ont pas été

### *Congé d'été*

meilleures. Comme je l'ai dit, il arrive parfois qu'un tel recours s'impose. Tout à l'heure, j'allais rappeler que même le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, avait dû voter une loi semblable pour forcer les employés de la commission hydro-électrique à reprendre le travail au beau milieu d'une tempête de février. De telles situations peuvent se présenter, mais en pareil cas, même s'il faut le déplorer, l'adoption d'une mesure législative est toujours une source d'amertume et ce n'est sûrement pas un bon moyen de bonifier les relations de travail entre les deux parties.

Les dirigeants de petites entreprises avec qui je me suis entretenu condamnent la position du chef de l'opposition. Inutile de se leurrer. Quelques-uns de nos vis-à-vis le savent bien parce qu'ils en ont entendu parler même si leur courrier est suspendu à cause de la grève. Ils ont également entendu d'autres sons de cloche et savent que pour les petites entreprises, la situation est extrêmement difficile et que la grève leur coûte beaucoup d'argent. Mais ils craignent qu'un règlement imposé soit un prétexte à d'autres grèves à chaque échéance de la convention collective. Il se peut que l'une et l'autre parties considèrent la grève comme inévitable. Mais si elles savent qu'il n'y aura pas de loi pour les obliger à reprendre le travail au bout de sept ou dix jours, elles seront plutôt portées à régler elles-mêmes leur différend au lieu d'attendre un règlement imposé et elles y penseront à deux fois avant de se résoudre à la grève les fois suivantes.

Les petits hommes d'affaires que je connais sont d'avis qu'il appartient aux deux parties de régler entre eux leurs différends. Qu'elles négocient de bonne foi avec l'aide de médiateurs et ne mêlons pas le Parlement à ce conflit. Ils estiment que ce procédé, à l'encontre d'une solution législative, aura beaucoup plus de chance d'affermir les relations de travail dans les postes qui seront d'ailleurs bientôt transformées en société de la couronne.

**Des voix:** Bravo!

**M. Regan:** Je voudrais résumer quatre ou cinq points. En premier lieu, d'après moi, en obligeant le Parlement à siéger pour cette seule fin, le chef de l'opposition montre qu'il ne fait pas du tout confiance au juge Allan Gold. De cette façon, il amoindrit l'autorité du juge, alors que ce dernier a déjà prouvé ses qualités de médiateur.

En deuxième lieu, en laissant croire aux parties intéressées que leur conflit sera réglé par voie législative, le chef de l'opposition contribue à prolonger la grève.

En troisième lieu, le chef de l'opposition établit un précédent inopportun qui pourrait provoquer ultérieurement d'autres situations semblables. En obligeant le Parlement à siéger en raison de la grève des postes, les députés de l'opposition pourraient se voir à l'avenir obligés d'en faire autant pour tout secteur qui déciderait de faire la grève au pays.